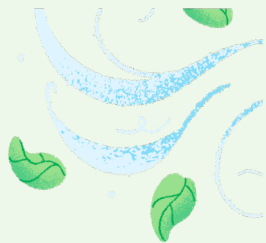


L'exemple de Strasbourg :



- ➔ Initié par le Dr Feltz en 2023 pour 800 femmes enceintes
- ➔ Reconduit sur l'année 2024 auprès de 1500 femmes enceintes (1/3 des femmes enceintes de la ville) avec une durée solidaire en fonction du quotient familial.
- ➔ Un public intéressé qui souhaitent pérenniser la démarche des paniers dans le temps
- ➔ Des ateliers qui permettent le changement de pratique quotidiennes

Quelques ressources utiles :

Site des 1000 premiers jours

<https://www.1000-premiers-jours.fr/fr>

Etude ESTEBAN - Santé Publique France :

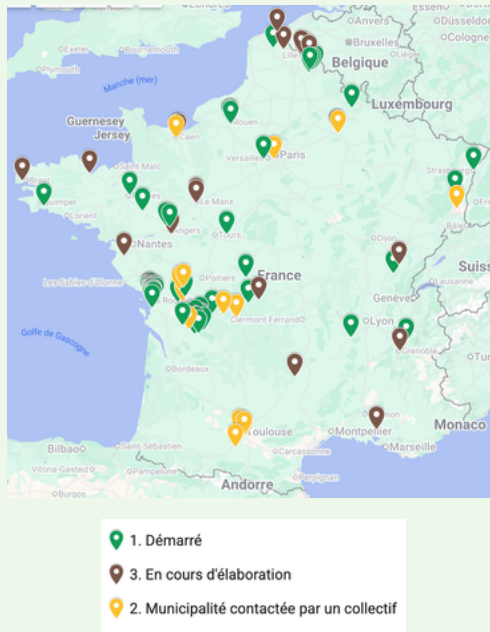
<https://www.santepubliquefrance.fr/etudes-et-enquetes/esteban/les-resultats-de-l-etude-esteban>

Etude BioNutrinet santé

Loi égalim

L'association "Alerte Médicale sur Les Pesticides & les Perturbateurs Endocriniens" (AMLPE) permet la mise en place d'un réseau afin de répertorier les différents projets en cours d'élaboration ou en place.

Cette carte est à retrouver sur le site.



Le site de l'AMLPE pour en savoir plus :



<https://alerte-medicale-pesticides.fr/ressources/ordonnances-vertes/>

Scannez ce QR code pour en savoir plus



Ordonnances Vertes

“Que ton alimentation soit ton meilleur médicament”
Hippocrate

Comment ça marche ?
Les démarches ?



*ce document est destiné aux monteurs de projet

Pourquoi mettre en place des ordonnances vertes ?

Dans le but de **protéger**, la femme enceinte son foetus et ses proches, **informer** les futurs parents sur les perturbateurs endocriniens (**PE**) et **faciliter** l'accès à une alimentation saine et durable.

Un PE est une substance d'origine naturelle ou artificielle qui va dérégler le système hormonal, entraînant un effet toxique via les modifications physiologiques engendrées par ces perturbations. Ils sont présents de manière très diverse dans notre environnement quotidien : jouets, plastiques, cosmétiques, produits ménagers et dans l'**alimentation**.

Celle-ci contient de nombreux résidus de pesticides, dont la majorité (ou la plupart) sont des PE.

Les pesticides sont des produits chimiques utilisés dans plusieurs domaines notamment en agriculture, mais aussi à l'intérieur de nos habitations comme insecticides (action de tuer).

La contamination généralisée de la population :



Les femmes enceintes et le foetus sont des **personnes vulnérables**. On parle notamment des 1000 premiers jours (conception jusqu'au 2 ans de l'enfant). Même à faible dose, les **PE** peuvent avoir des conséquences sur le bébé :

- Malformations uro-génitale (notamment chez les garçons)
- Risques majorés de cancers (sein, utérus, prostate...)
- Troubles du comportement

Mais aussi à l'âge adulte.

La prescription des ordonnances vertes :



Les **ordonnances vertes** permettent de bénéficier de paniers biologiques et locaux car la principale source de contamination reste l'alimentation. Elles sont prescrites par les professionnel·les de santé auprès des femmes enceintes :

- Médecin généraliste
- Gynécologue
- Sage-Femme

Des ateliers de sensibilisation :



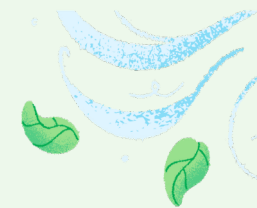
Afin de bénéficier de ce dispositif, les femmes enceintes et co-parents doivent participer aux **ateliers de sensibilisation** :

- **Atelier de sensibilisation sur les expositions multiples des PE** (type Nesting) animé par des professionnel·les formés (ex: éco-infirmier·es)
- **Atelier pratique autour de la cuisine** "Repenser son assiette"

Distribution des paniers Biologiques :

Mise à disposition d'un **panier par semaine de fruits / légumes / légumineuses** à récupérer selon les points de collecte organisée par la commune en s'appuyant sur les maraichers locaux existants ou en projet (AMAP etc.)

Les intérêts de ce projet :



Les atouts du projet :

Ce projet se veut **inclusif** : ouvert à toutes les femmes enceintes d'une commune/ quartier.

Il permet de mettre en lien différents acteurs du territoire. Le fait d'inclure les professionnel·les de santé avec les maraicher·es et les instances de décisions permet de valoriser ce projet et de donner du sens.

C'est un projet **innovant et concret**, de santé publique permettant de **réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens** auprès des habitants, d'avoir une **alimentation saine et durable** et donc de prendre soin de l'environnement.

Financements possibles ?



Différentes possibilités de financement :

- **Institutions de santé** (CPAM, ARS, Mutuelles)
- **Structures de santé** (CPTS, MSP ...)
- **Collectivités, communautés de communes** (CLS, PAT, conseils départementaux ...)
- **Autres** (CAF, DRAAF ...)

Il est possible de concevoir ce projet selon les revenus du foyer (durée ou tarif des paniers selon le quotient familial par exemple)